

Poyeton

Nom : Poyeton
Prénoms : Jean Pierre Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 678
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 14 Juillet 1883 à Doizieu canton
d. S. Chamond département de la Loire résidant
à Doizieu canton de S. Chamond département
de la Loire profession de cultivateur
fils de Jean Louis et de Poyeton Marie domiciliés
à Doizieu canton de S. Chamond département de la Loire

N° 238 de tirage dans le canton de S. Chamond

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)
Ajourner en 1904, en 1905
service auxiliaire en 1906 (pelleuse)

Compris dans la 6^e partie de la liste du recrutement cantonal (.....^e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Compagnies, Mesures, actions d'éclat, Décorations, etc.)

Passé dans la Reserve de l'armée active le 1^{er} 207. 1907

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
(AU SUIVANT DE CHANGEMENTS DE COMMUNE OU DE RÉSIDENCE)

Date.	Communes.	Substitutions de région.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la EXPIRATION du service militaire.

Libéré du service militaire le

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1880.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas posé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourner.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine (Art. 3 de la loi).